

ADN VEXIN PAYSAGE
Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 2 Chemin de la Croisette
95650 BOISSY L'AILLERIE
399 721 430 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 28 NOVEMBRE 2025

Le Vingt-huit novembre deux mille vingt-cinq à dix heures trente, l'associé unique s'est réuni au siège social, 2 Chemin de la Croisette 95650 Boissy l'Aillierie, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la Présidence.

L'assemblée est présidée par Monsieur Xavier AUBERT - Président présent.

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé unique présent.

Le Président de Séance constate que sont présents :

La société ADN HOLDING représentée par Monsieur Xavier AUBERT, située au 2 Rue Saint Martin 95300 Pontoise détentrice de la pleine propriété de 50 actions sur les 50 actions ;

Total des actions des associés présents ou représentés : 50 actions détenues en pleine propriété sur les 50 actions composant le capital social.

Le Président de Séance constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de Séance dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence ;
- Le rapport du Président ;
- Le texte du projet de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents ont été adressés à l'associé unique en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Le Président de Séance rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Président ;
- Agrément d'un nantissement d'actions de la Société et agrément, le cas échéant, du bénéficiaire du nantissement ou tout adjudicataire des actions en qualité de nouvel associé ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport du Président et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – NOMINATION PRESIDENT

L'assemblée générale nomme : La société ADN HOLDING représentée par Monsieur Xavier AUBERT domiciliée 2 Rue Saint Martin 95300 Pontoise en qualité de Présidente en remplacement de la Société HLDS représentée par Monsieur Laurent DOS SANTOS domiciliée 2 Chemin de la Croisette 95650 Boissy l'Aillierie.

La société ADN HOLDING représentée par Monsieur Xavier AUBERT déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif à La société ADN HOLDING représentée par Monsieur Xavier AUBERT de sa gestion à ses fonctions.

Cette nomination, qui prend effet le 28 novembre 2025, est effectuée pour une durée indéterminée.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - NANTISSEMENT

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Président et du projet de nantissement par la société ADN HOLDING de 50 actions de la Société, au profit de la banque Crédit Agricole Ile de France.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

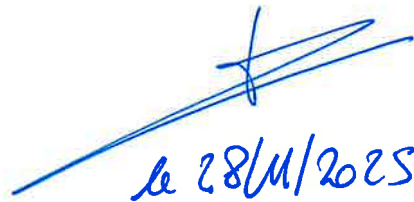
TROISIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidence.

Le Président
La Société ADN HOLDING
Représentée par Monsieur Xavier AUBERT



le 28/11/2025

11